

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

Lundi le 2 mars 2009 à 20 heures, se tenait à la salle communautaire de Saint-Narcisse-de-Rimouski, une séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski.

Étaient présents à cette séance, la conseillère madame Florence Bélanger et les conseillers messieurs Benoît Lavoie, Raymond Thibault et Marc-Aurèle Bélanger faisant quorum sous la présidence de son honneur le maire, monsieur Gaston Noël.

Le maire, monsieur Gaston Noël, souhaite la bienvenue aux élus. Aucune personne n'était présente dans l'assemblée.

### ORDRE DU JOUR

No. 20090301

L'ordre du jour est présenté par le maire, monsieur Gaston Noël et accepté à l'unanimité, sur proposition de monsieur Benoît Lavoie, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Bélanger, après avoir ajouté les points suivants :

18- Divers :

18.1- Règlement numéro 280 intitulé «**Règlement décrétant la réalisation de travaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie, pour le développement de la zone de maisons mobiles, et un emprunt de 957 500 \$ à cette fin**» ;

18.1.1- Bordereau des comptes à payer numéro R280-20090228 ;

et en laissant le point «Divers» ouvert.

### PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2009

No. 20090302

Il est proposé par monsieur Raymond Thibault, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Bélanger et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski accepte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 février 2009, tel que préparé par le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Gilles Lepage, chacun des membres du conseil municipal présent déclarant l'avoir lu et en être satisfait.

### COMPTES À PAYER

No. 20090303

Après avoir pris connaissance des bordereaux de comptes à payer et du sommaire des paies, il est proposé par monsieur Benoît Lavoie, appuyé par monsieur Raymond Thibault et résolu à l'unanimité, que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski accepte les comptes à payer suivants et en autorise le paiement :

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

Description	Montant
- Bordereau des comptes à payer numéro 20090225 contenant 68 factures pour un montant total à payer de :	75 572,97 \$
- Bordereau des comptes à payer numéro 20090302 contenant 21 factures pour un montant total à payer de :	24 379,55 \$
- Journaux des salaires / Février 2009 :	20 049,64 \$
- rémunération brute des employés :	14 261,04 \$
- rémunération des élus :	1 309,98 \$
- équipement de sécurité :	26,54 \$
- allocation non-imposable aux élus :	655,02 \$
- allocation non-imposable aux pompiers :	181,72 \$
- avantages sociaux imposables :	1 059,24 \$
- cotisations de l'employeur :	2 556,10 \$
<b>Total des comptes à payer :</b>	<b>120 002,16 \$</b>

Tous ces comptes étaient accompagnés du certificat de disponibilité de crédits émis par le secrétaire-trésorier, qui suffisent dans l'ensemble aux dépenses mentionnées précédemment à l'exception de la facture suivante qui devra être traitée comme suit :

- Le conseil municipal place en attente de décision, la facture numéro 2009-1 de la Municipalité de d'Esprit-Saint au montant de 2 600,00 \$ (Frais pour les services de la brigade de pompiers volontaires du Service en sécurité incendie pour l'intervention du 5 janvier 2009 (*Ferme Tribel inc. - Route Taché*) et ceci jusqu'à ce que les municipalités de la MRC de Rimouski-Neigette fassent un consensus sur un projet d'entente intermunicipale en matière de fourniture de services en sécurité incendie.

### CORRESPONDANCE

Le directeur général, monsieur Gilles Lepage, fait la lecture de la correspondance reçue depuis la dernière session ordinaire.

### Revenus

Le directeur général, monsieur Gilles Lepage, informe les membres du conseil municipal des revenus suivants reçus depuis la dernière séance ordinaire :

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

Ministère des Transports du Québec	15 000,00 \$	Subvention pour les travaux réalisés sur la route de l'Église et la rue des Pins en 2008 dans le cadre du programme d'Aide à l'Amélioration du Réseau Routier Municipal
Mutuelle des Municipalités du Québec	3 161,00 \$	Ristourne sur les primes payées pour l'assurance générale de la Municipalité de 2004 à 2008
Ministère du Revenu du Québec	21 547,00 \$	Compensation tenant lieu du remboursement de la TVQ et du gain minimal pour l'année 2008

### Demande d'aide financière pour les activités de la Corporation de Développement de Saint-Narcisse-de-Rimouski

No. 20090304

**ATTENDU QUE** dans une lettre datée du 18 février 2009, monsieur Bertrand Landry, trésorier de la *Corporation de Développement de Saint-Narcisse-de-Rimouski*, s'adresse au conseil municipal pour demander le versement de la subvention prévue au budget 2009 pour cet organisme à titre de participation au fonds local de développement ;

**ATTENDU QUE** le directeur général, monsieur Gilles Lepage, confirme aux élus, que le montant inscrit à cet effet dans le budget 2009 au compte numéro 02-621-00-959 (*Subvention / Corporation de Développement*) est de 2 000 \$ ;

**ATTENDU QUE** des changements sont proposés concernant la distribution des fonds disponibles dans le *PACTE RURAL* ce qui aura pour effet de faire en sorte que la *Corporation de Développement de Saint-Narcisse-de-Rimouski* obtienne des sommes additionnelles dès l'année 2009 ;

**POUR CES RAISONS**, il est proposé par monsieur Benoît Lavoie, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Bélanger et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski place la demande de subvention de la *Corporation de Développement de Saint-Narcisse-de-Rimouski* pour l'année 2009 en attente d'analyse et de décision, soit jusqu'à ce que la somme versée par le *PACTE RURAL* à cet organisme pour l'année 2009 soit connue.

### Demande de soutien financier pour le Ralliement Jeunesse Rimouski-Neigette

Dans une lettre datée du 3 février 2009, madame Nancy Belleau, vice-présidente de l'organisme Ralliement Jeunesse Rimouski-Neigette,

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

s'adresse aux municipalités pour demander une aide financière afin de les aider à organiser des «*Activités jeunesse*» permettant d'informer les jeunes de 15-35 ans sur divers sujets dans la MRC de Rimouski-Neigette.

La Commission jeunesse du Bas-Saint-Laurent contribue dans ce projet pour un montant maximum de 3 000 \$ (*Soit au maximum 80 % du montant total*) l'excédant devant être fourni par le milieu.

Pour 2009, l'objectif est d'amasser 3 000 \$ dans le milieu.

No. 20090305

Il est proposé par monsieur Benoît Lavoie, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Bélanger et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski ne donne pas suite à la demande d'aide financière de l'organisme Ralliement Jeunesse Rimouski-Neigette, afin de les aider à organiser des «*Activités jeunesse*» permettant d'informer les jeunes de 15-35 ans sur divers sujets dans la MRC de Rimouski-Neigette.

Demande du «*Conseil 9031 des Chevaliers de Colomb de St-Narcisse-de-Rimouski*» : «**Journée de pêche familiale - 6 juin 2009**»

No. 20090306

**ATTENDU QUE** dans une lettre datée du 12 février 2009, monsieur Jean-Guy Pigeon, coordonnateur pour le Comité organisateur - Édition 2009 des Chevaliers de Colomb - Conseil 9031 Macpès, s'adresse à la Municipalité pour faire la demande suivante pour leur activité «**Journée de pêche familiale - 6 juin 2009**», soit l'utilisation de la tente chapiteau (30' x 50') de la municipalité selon les mêmes conditions que l'an dernier, c'est-à-dire, pour le prix de 100 \$, taxes incluses et incluant également le transport, le montage ainsi que le démontage de ladite tente ;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal se dit prêt à contribuer à l'organisation de cet événement dans la mesure de ses moyens ;

**POUR CES RAISONS**, il est proposé par monsieur Raymond Thibault, appuyé par madame Florence Bélanger et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski accepte de contribuer financièrement dans l'activité «**Journée de pêche familiale - 6 juin 2009**» organisée par «*Conseil 9031 des Chevaliers de Colomb de St-Narcisse-de-Rimouski*», le tout selon les conditions suivantes :

- 1) Réduction de 200,00 \$, taxes incluses, sur le prix régulier de 300,00 \$, taxes incluses, pour l'utilisation de la tente chapiteau (30' x 50') de la municipalité, incluant le transport, le montage ainsi que le démontage de ladite tente ;

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

- 2) Que le prix pour l'utilisation de la toilette chimique, le cas échéant, soit selon le tarif en vigueur, c'est-à-dire, 75,00 \$, taxes incluses, incluant le transport, l'installation, le retour ainsi que le nettoyage après utilisation.

### Demande d'aide financière de la *Fondation pour les personnes déficientes intellectuelles du Bas-Saint-Laurent*

No. 20090307

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Bélanger, appuyé par monsieur Benoît Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski fasse un don de 25,00 \$ à la Fondation pour les personnes déficientes intellectuelles du Bas-Saint-Laurent afin les aider dans la poursuite de leurs objectifs de services auprès des personnes concernées.

### Soutien à la mission des *Conseils Régionaux de l'Environnement du Québec*

Le directeur général, monsieur Gilles Lepage, fait part aux membres du conseil municipal, de la réception des correspondances suivantes concernant la demande déposée par le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski, dans sa résolution numéro 20090206 adoptée le 2 février dernier, afin que le gouvernement du Québec, dans le cadre du renouvellement des ententes de partenariat avec les CRE, consacre les sommes suffisantes pour permettre au CRE d'avoir un financement de soutien à la mission comparable à celui des autres conseils régionaux sectoriels :

- 1) Lettre datée du 10 février 2009, provenant du Premier ministre du Québec, monsieur Jean Charest, accusant réception de ladite résolution et indiquant qu'il laisse le soin à sa collègue et ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, madame Line Beauchamp, d'accorder toute la considération requise à notre demande ;
- 2) Lettre datée du 10 février 2009, provenant de madame Lisa Lavoie, conseillère politique pour la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, madame Line Beauchamp, accusant réception de ladite résolution et indiquant qu'elle nous remercie de lui avoir transmis cette correspondance qui sera portée à l'attention de la ministre dans les meilleurs délais et qu'elle en prendra connaissance avec grand intérêt ;

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

- 3) Lettre datée du 10 février 2009, provenant de madame Josiane Bérubé, attachée politique pour la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et vice-première ministre, madame Nathalie Normandeau, accusant réception de ladite résolution et indiquant qu'elle nous remercie d'avoir porté cette correspondance à l'attention de la ministre et nous assure qu'elle a pris connaissance de nos commentaires avec un grand intérêt ;
  
- 4) Lettre datée du 16 février 2009, provenant de monsieur André G. Bernier, directeur de l'analyse et des instruments économiques du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec, accusant réception de ladite résolution et poursuit en mentionnant que :
  - ( Tout comme vous, le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs reconnaît l'importance du CRE du Bas-Saint-Laurent. D'ailleurs, le protocole d'entente de partenariat a fait passer le financement de 85 000 \$ à 105 000 \$ au cours des trois (3) dernières années ;
  
  - ( Le Ministère prévoit, en collaboration avec le regroupement national des conseils régionaux et de l'environnement du Québec (RNCREQ), porte-parole des seize CRE, évaluer les résultats des protocoles d'entente et revoir le fonctionnement du programme en 2009 ;
  
  - ( Le Ministère espère que l'intérêt grandissant du milieu se traduira aussi par une diversification des sources de revenus des CRE.

*Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) - Projet intitulé «Transformation du garage municipal existant en caserne incendie & acquisition d'un garage et transformation»*

---

Dans une lettre datée du 5 février 2009, monsieur Denis Morrissette, chargé de projet du Service du développement et des infrastructures stratégiques du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du Québec, accuse réception de notre demande d'aide financière dans le cadre du *Programme d'infrastructures Québec-*

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

*Municipalités (PIQM) - Projet intitulé «Transformation du garage municipal existant en caserne incendie & acquisition d'un garage et transformation» et qu'après analyse et ils communiqueront avec nous s'ils ont besoin de renseignements additionnels.*

### Campagne de promotion du Programme **Diagnostic résidentiel MIEUX CONSOMMER**

Dans une lettre datée du 9 février 2009, monsieur Roger Perron, directeur régional Est et Nord-du-Québec pour Hydro-Québec, nous informe qu'Hydro-Québec a entrepris de lancer à travers le Québec, une campagne de promotion du Programme **Diagnostic résidentiel MIEUX CONSOMMER** lequel programme permet de produire un rapport personnalisé émis gratuitement par Hydro-Québec en réponse à un questionnaire détaillé rempli par les clients résidentiels admissibles soit en format papier ou en version internet.

Celui-ci demande la collaboration des Municipalités de la MRC de Rimouski-Neigette pour inviter les gens à participer à ce programme et pour laquelle une somme variant de 30 \$ à 35 \$ serait remise à la Municipalité pour sa contribution.

Une rencontre d'information est prévue à cet effet jeudi le 5 mars 2009 à 16 h 00 au Centre des Congrès de Rimouski, salle Bistro. Cette rencontre s'adresse au maire (*Ou son représentant*) ainsi qu'au directeur général.

No. 20090308

Il est proposé par madame Florence Bélanger, appuyé par monsieur Raymond Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski désigne messieurs Gilles Lepage et Patrick April pour participer à la rencontre d'information du Programme **Diagnostic résidentiel MIEUX CONSOMMER** prévue le 5 mars 2009 à 16 h 00 au Centre des Congrès de Rimouski, salle Bistro.

Il est de plus résolu à l'unanimité que la municipalité s'engage à rembourser, à ses délégués, les frais de déplacement (*Automobile*) relatifs à cette activité, le tout selon les tarifs en vigueur et sur présentation des pièces justificatives.

### Programme «1000 chaufferies bois pour le milieu rural» - France

Dans une lettre datée du 20 février 2009, monsieur Denis Pineault, conseiller en foresterie pour la Conférence Régionale des ÉluEs du Bas-Saint-Laurent (CRE), invite les directeurs des municipalités et des MRC à participer à une présentation du Programme «1000 chaufferies bois pour le

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

*milieu rural*» - France qui se tiendra à Rimouski le 10 mars 2009 de 10 h 30 à 12 h 00 (*Maison Gauvreau - 1, rue de l'Évêché*).

Cette présentation vise à nous faire connaître ce type de programme établi en France et nous donner des idées pour l'utilisation de la biomasse forestière pour le chauffage de bâtiment d'utilité publique.

No. 20090309

Il est proposé par monsieur Raymond Thibault, appuyé par monsieur Benoît Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski délègue le maire, monsieur Gaston Noël, ou un autre représentant désigné par ce dernier, pour participer à une présentation du Programme «*1000 chaufferies bois pour le milieu rural*» - France qui se tiendra à Rimouski le 10 mars 2009 de 10 h 30 à 12 h 00 (*Maison Gauvreau - 1, rue de l'Évêché*).

Il est de plus résolu à l'unanimité que la municipalité s'engage à rembourser, à son délégué, les frais de déplacement (*Automobile*) relatifs à cette activité, le tout selon les tarifs en vigueur et sur présentation des pièces justificatives.

### ATENA - Demande de collaboration sur la possibilité de tenir des formations en informatique dans notre milieu

Dans une lettre datée du 13 février 2009, madame Marie Duchesne, agente de communication pour ATENA - Volet informatique, nous adresse une demande de collaboration sur la possibilité de tenir des formations en informatique dans notre milieu.

Il s'agit de formations sur divers programmes de base tels que sur la série Microsoft, internet & courriel, l'entretien d'un ordinateur, gestion & traitement de photos, etc.

Ainsi, la collaboration demandée se situe à divers points, soit : Publication dans le bulletin local, contact auprès de la SADC pour voir les possibilités de subventions, contact auprès du CACI, fourniture de locaux, etc.

No. 20090310

Il est proposé par monsieur Raymond Thibault, appuyé par madame Florence Bélanger et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski ne donne pas suite à la demande de collaboration de ATENA - Volet informatique sur la possibilité de tenir des formations en informatique dans notre milieu, le tout en raison que le Centre d'Accès Communautaire Internet (CACI) offre déjà de tels programmes de formation dans notre milieu.

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

### Marcheton 2009 au profit de la maison de soins palliatifs Marie-Élisabeth

L'ASPEQ tiendra son 2<sup>e</sup> **Marcheton** annuel de la dignité dimanche le 3 mai 2009 au profit de la maison de soins palliatifs *Marie-Élisabeth* et invite toute la population à y participer.

L'objectif de cette collecte est d'amasser 40 000 \$ et de regrouper plus de 400 marcheuses et marcheurs de tous âges qui auront sollicité monsieur et madame tout le monde d'un montant de 5, 10, 20 dollars ou plus pour cette activité.

No. 20090311

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Bélanger, appuyé par monsieur Raymond Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski ne donne pas suite à demande d'aide financière de l'ASPEQ concernant le 2<sup>e</sup> **Marcheton** annuel de la dignité, dimanche le 3 mai 2009.

### Délégués à l'assemblée générale annuelle du CRSBP du Bas-Saint-Laurent

No. 20090312

Il est proposé par monsieur Raymond Thibault, appuyé par monsieur Benoît Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski n'apporte aucun changement en ce qui concerne la représentante municipale ainsi que la responsable de la bibliothèque municipale pour la 29<sup>e</sup> assemblée générale annuelle du Centre Régional de Services aux Bibliothèques Publiques du Bas-Saint-Laurent.

### Demandes du Festival de la Fenaison

No. 20090313

**ATTENDU QUE** le comité organisateur du «*Festival de la Fenaison - édition 2009*», nous a fait part de plusieurs demandes pour l'organisation du dit festival, à lesquelles le conseil municipal se dit d'accord à donner son aval ;

**POUR CES RAISONS**, il est proposé par monsieur Raymond Thibault, appuyé par madame Florence Bélanger et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski décrète ce qui suit, à titre d'aide à l'organisation du «*Festival de la Fenaison - édition 2009*» (17-18-19 juillet 2009) :

- 1) Accepte et autorise la fourniture, à titre gratuit, de la tente chapiteau 30' x 50' de la municipalité, le tout comprenant son montage et son démontage sur le terrain du Complexe municipal et ceci à l'endroit désigné par le responsable autorisé à cette fin par le comité organisateur du dit festival ;

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

- 2) Accepte et autorise la fourniture, à titre gratuit, de la salle communautaire de la municipalité, le tout pour les fins des activités du dit festival ;
- 3) Accepte et autorise la fourniture, à titre gratuit, du local des sports et loisirs de la municipalité, le tout pour les fins des activités du dit festival ;
- 4) Accepte et autorise la fourniture, à titre gratuit, de la toilette chimique de la municipalité, le tout comprenant l'installation, son nettoyage et son remisage après les activités du dit festival, le tout à l'endroit désigné par le responsable autorisé à cette fin par le comité organisateur du dit festival ;
- 5) Accepte et autorise la fourniture, à titre gratuit, de l'accès à l'entrepôt "*Pavillon Dionne*" de la municipalité, et ceci pour fins des activités du dit festival le tout dans le but de permettre au comité organisateur de ce festival d'avoir accès à leurs équipements qui y sont remisés ;
- 6) Accepte et autorise l'installation d'une palissade aux abords du terrain du Complexe municipal par le comité organisateur des activités du dit festival, étant convenu que ces travaux soient exécutés, au plus de bonne heure, dans la semaine précédant la tenue du dit festival, pour être enlevée, au plus tard, au début de la semaine suivant la tenue du dit festival ;
- 7) Accepte et autorise que la musique des activités du dit festival, qui se tiendront sur le terrain du Complexe municipal, se tiennent pour les 17, 18 et 19 juillet 2009, dates du dit festival, jusqu'à un maximum de 3 h 00 am, c'est-à-dire pour les matins du 17, 18 et 19 juillet 2009 ;
- 8) Accepte et autorise que le Festival de la Fenaison tiennent des activités avec boisson sur les terrains de la Municipalité (*Complexe municipal et Complexe des sports et loisirs*), le tout en autant que cette dite organisation détienne le permis nécessaire à cette fin délivré par la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec ;
- 9) Accepte et autorise la fourniture, à titre gratuit, des terrains suivants appartenant à la Municipalité, le tout pour les fins

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

d'aménagement d'un terrain de camping sans service pour les activités du dit festival :

- 9.1) Terrain situé au Sud du terrain de balle molle et terrain situé en bordure de la rue du Pavillon : Tente-caravane, caravane, caravane à sellette, caravanes motorisées de classes A, B et C ;
  - 9.2) Terrain de soccer : Camping léger avec tentes seulement, en autant qu'il n'y ait pas de circulation automobile sur ledit terrain.
- 10) Accepte et autorise de fournir, à titre gratuit, les équipements audio-visuels suivants ;
- 10.1) Canon (*Projecteur*) ;
  - 10.2) Caméra vidéo et trépied ;
  - 10.3) Lecteur DVD ;
- 11) Accepte de payer le coût du cocktail qui sera servi avant la cérémonie d'ouverture prévue le vendredi 17 juillet 2009, jusqu'à un montant maximum de 250,00 \$, ce montant maximum étant payable sur présentation des pièces justificatives.

### Invitation à participer aux «**Grands Prix du tourisme québécois**»

Les membres du conseil d'administration de Tourisme Bas-Saint-Laurent sont heureux de nous convier au 24<sup>e</sup> gala régional des «**Grands Prix du tourisme québécois**».

Cet événement se tiendra à Rimouski (*Hôtel Rimouski - 225, boulevard René Lepage*) vendredi le 27 mars 2009 à 17 h 00 et le coût du billet est de 95,00 \$, taxes et service inclus.

No. 20090314

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Bélanger, appuyé par monsieur Benoît Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski ne donne pas suite à l'offre de participer au 24<sup>e</sup> gala régional des «**Grands Prix du tourisme québécois**» qui se tiendra à Rimouski (*Hôtel Rimouski - 225, boulevard René Lepage*) vendredi le 27 mars 2009.

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

Brunch de la «**Fondation Jean-Lapointe**» au profit de l'Arrimage - Chevaliers de Colomb de Rimouski

---

No. 20090315

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Bélanger, appuyé par madame Florence Bélanger et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski délègue monsieur Raymond Thibault et sa conjointe pour participer au brunch de la «**Fondation Jean-Lapointe**» organisé au profit de l'Arrimage qui se tiendra dimanche le 29 mars 2009 de 9 heures 30 à 13 heures 00 à la cafétéria de la Polyvalente Paul-Hubert.

Ainsi, la municipalité autorise le paiement de deux billets au coût unitaire de 12,00 \$.

Il est de plus résolu à l'unanimité que la municipalité s'engage à rembourser, à monsieur Raymond Thibault, les frais de déplacement (Automobile) relatifs à cette activité, le tout selon le tarif en vigueur et sur présentation des pièces justificatives.

Projet intitulé «**Bâtisse patrimoniale**» de la CTDPE

No. 20090316

**ATTENDU QUE** dans une lettre datée du 25 février 2009, madame Chantale Desrosiers, directrice de la *Corporation Touristique du Domaine des Portes de l'Enfer (CTDPE)*, nous adresse une demande d'aide financière pour leur projet intitulé «**Bâtisse patrimoniale**» ;

**ATTENDU QU'**il s'agit d'un projet en continuité avec le projet «**Hommage aux draveurs d'autrefois**» qui aurait une double vocation, soit le volet interprétatif sur le type de construction avec panneaux explicatifs et servirait également d'abri permanent au *boat* de drave ;

**ATTENDU QUE** le coût de ce projet est estimé à 30 000 \$, et pour lequel différents partenaires financiers sont sollicités dont la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski pour un montant de 2 000 \$ (6,67 %) ;

**ATTENDU QUE** cette demande d'aide financière survient après la confection et l'adoption du budget 2009 de la Municipalité et qu'en conséquence aucune somme n'y est prévue à cet effet ;

**POUR CES RAISONS**, il est proposé par monsieur Raymond Thibault, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Bélanger et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski demande à la *Corporation Touristique du Domaine des Portes de l'Enfer* d'acheminer sa demande d'aide financière, pour son projet intitulé «**Bâtisse patrimoniale**», à la *Corporation de*

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

*Développement de Saint-Narcisse-de-Rimouski* qui, pour l'année 2009, doit recevoir un montant additionnel du *PACTE RURAL*.

### Demande d'appui / Regroupement contre l'appauvrissement Rimouski-Neigette

No. 20090317

**ATTENDU QUE** dans une lettre datée du 19 février 2009, madame Guylaine Bélanger, pour le regroupement contre l'appauvrissement Rimouski-Neigette, demande l'appui de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski dans leur dossier de lutte contre l'appauvrissement, plus particulièrement pour appuyer leurs démarches visant à faire hausser le salaire minimum à 10,16 \$/heure (2007) et sa révision annuelle et à faire hausser les protections publiques au niveau de la Mesure du panier de consommation, soit 13 267 \$/an (2007) et sa révision annuelle, le tout afin d'assurer la santé et la dignité des personnes ;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal se dit d'accord avec ces orientations ;  
**POUR CES RAISONS**, il est proposé par madame Florence Bélanger, appuyé par monsieur Benoît Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski :

( Appuie la campagne «*Mission collective : Bâtir un Québec sans pauvreté*» et se dit d'accord avec les demandes qu'elle formule soit : L'accès de tous les citoyens et citoyennes à des services publics universels de qualité, la hausse du salaire minimum à 10,16 \$/heure (2007) et sa révision annuelle afin que le travail permette de sortir de la pauvreté, et la hausse des protections publiques au niveau de la Mesure du panier de consommation, soit 13 267 \$/an (2007) et sa révision annuelle, le tout afin d'assurer la santé et la dignité des personnes ;

( Appuie cette démarche entreprise par le *Collectif pour un Québec sans pauvreté* pour rappeler à l'*Assemblée nationale* l'esprit de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* et l'importance de l'appliquer.

### Offre d'achat pour les lots numéros 23-1, 23-2 & 24-1 du Rang IX du Canton Duquesne (Ancien site du DET)

No. 20090318

**ATTENDU QUE** dans une lettre datée du 24 février 2009, madame Nancy Litalien et monsieur Vincent Lebel (1131, route Taché, Saint-Narcisse-de-Rimouski), soumettent une offre d'achat pour les lots numéros 23-1, 23-2 & 24-1 du Rang IX du Canton Duquesne (Ancien site du Dépôt en tranchée) et ceci au prix de 3 500 \$ ;

## **MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI**

**ATTENDU QUE** monsieur Gilles Lepage, directeur général, indique que cette parcelle de terrain de 18,37 acres, est évaluée à 4 500 \$ au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2009 et qu'il ne connaît pas la valeur réelle du boisé restant sur environ les deux tiers de cette superficie ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit préalablement à la vente de cette parcelle de terrain, le cas échéant, procéder à la fermeture officielle du dit site selon les directives du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec, et à cette fin obtenir une attestation de ce ministère ;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal n'a pas encore défini ses orientations quant à l'utilisation future de ce dit terrain et qu'en ce sens se dit ne pas être prêt, pour le moment, à procéder à sa vente ;

**POUR CES RAISONS**, il est proposé par monsieur Raymond Thibault, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Bélanger et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski informe les offrants qu'il n'est pas prêt pour l'instant à procéder à la vente des lots numéros 23-1, 23-2 & 24-1 du Rang IX du Canton Duquesne (*Ancien site de Dépôt en tranchée*) mais conserve leur offre pour analyse et discussion ultérieures, le cas échéant, c'est-à-dire, si la Municipalité décidait éventuellement de se départir des dits lots.

### PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE (MAXIMUM DE 15 MINUTES)

Il n'y a aucune question de l'assemblée.

### RAPPORT SUR LES PLAINTES TRAITÉES DEPUIS LA DERNIÈRE SESSION ORDINAIRE

Le directeur général, monsieur Gilles Lepage, dépose à la table du conseil, une copie du « Registre des plaintes - Demandes de services » pour le mois de février 2009 contenant un (1) dossier, soit le numéro 002.

### VENTE D'IMMEUBLE(S) EN RAISON DU NON-PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Gilles Lepage, explique sommairement la procédure de vente des immeubles en raison du non-paiement des taxes municipales et dépose à la table du conseil municipal la liste des dossiers qui comportent des arrérages en date du 2 mars 2009.

No. 20090319

Après discussions, Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Bélanger, appuyé par monsieur Benoît Lavoie et résolu à l'unanimité que la

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski fasse vendre les immeubles suivants par la MRC Rimouski-Neigette en raison du non-paiement des taxes municipales :

Numéro	Nom Adresse	Type d'immeuble et adresse de la propriété	Montant total à recouvrer en date du 20 mars 2009
1	Polydore Couturier 490, chemin Duchénier St-Narcisse-de-Rimouski G0K 1S0	3549-19-2090-00-0000 Résidence unifamiliale 490, chemin Duchénier	3 049,41 \$
2	Dave Tremblay Frédéric Bouchard Régis Tremblay 11, avenue Joseph-Paradis Rimouski G5M 1C2	3445-32-4575-00-0000 Chalet 22, montée des Pinsons Est	310,14 \$
<b>Total :</b>			<b>3 359,55 \$</b>

Toutefois, afin de donner une dernière chance au(x) contribuable(s) concerné(s) par cette procédure, il est de plus résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski retire le(s) dossier(s) à être vendu (s) en raison du non-paiement des taxes municipales pour cette année en autant que le paiement minimum des arrérages de taxes municipales pour l'année 2007 et des années antérieures, plus l'intérêt total couru (*Année 2009 et années antérieures*), parvienne au bureau municipal au plus tard vendredi le 13 mars 2009 à 16 heures **ou** que le contribuable concerné ait fait parvenir à la municipalité pour cette même date, une série de chèques postdatés couvrant au moins le montant minimum exigé, tel que précisé précédemment.

Il est de plus résolu à l'unanimité que la résolution numéro 20090209 adoptée de 2 février dernier soit annulée à toute fin que de droit.

FACTURE NUMÉRO 101 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANACLET-DE-LESSARD (14 600,00 \$) POUR FOURNITURE D'ÉQUIPEMENTS EN SÉCURITÉ INCENDIE (ÉVÉNEMENT SURVENU LE 5 JANVIER 2009)

No. 20090320

**ATTENDU QUE** le 5 janvier 2009, il est survenu un incendie aux bâtiments agricoles de la Ferme Tribel inc. (*Route Taché*) ;

**ATTENDU QUE** compte tenu de l'ampleur de cet événement, le directeur du Service en sécurité incendie de la MRC de Rimouski-Neigette, monsieur Lucien Brillant, a dû demander de l'entraide municipale auprès des municipalités environnantes, dont la municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard ;

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard nous a facturé un montant de 14 600,00 \$ (*Facture numéro 101 - le 13/02/2009 - Facture établie en vertu du règlement numéro 299-2002 de la municipalité*) le tout pour services rendus pour cet événement, cette facturation comprenant uniquement la location des équipements (*Camions*) ayant été fournis par cette municipalité pour cette intervention ;

**ATTENDU QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski considère cette facturation abusive dans le contexte actuel et ceci pour les raisons suivantes :

- ( Il s'agissait d'entraide en sécurité incendie entre municipalités d'une même MRC ;
- ( Notre MRC possède un *Schéma de couverture de risques en sécurité incendie* qui prône l'entraide entre ses municipalités dans ce contexte ;
- ( Il devait y avoir une entente intermunicipale en vertu des orientations de ce dit *Schéma de couverture de risques en sécurité incendie* de façon à favoriser ce type d'échange de services au moindre coût possible, et que ce projet a été placé en attente en raison, entre autres, du départ du directeur régional de ce service ;

**ATTENDU QUE** la MRC de Rimouski-Neigette a rouvert ce dossier de projet d'entente intermunicipale en matière de fourniture de services en entraide pour la sécurité incendie et doit en arriver à court terme à faire un consensus à cette fin entre les municipalités concernées ;

**ATTENDU QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski considère que la facturation de la municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard, pour les services d'entraide en sécurité incendie fournis pour l'événement du 5 janvier dernier, devrait être basée sur les dispositions cette entente intermunicipale à mettre en place ;

**ATTENDU QUE** pour qu'une municipalité puisse charger des frais pour un service fourni à une autre municipalité, il doit y avoir préalablement une entente intermunicipale entre les parties concernées ;

**POUR CES RAISONS**, il est proposé par monsieur Raymond Thibault, appuyé par madame Florence Bélanger et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

place la facture numéro 101 au montant de 14 600,00 \$ de la municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard en attente et ceci jusqu'à ce que les municipalités de la MRC de Rimouski-Neigette fassent un consensus sur un projet d'entente intermunicipale en matière d'entraide de fourniture de services en sécurité incendie.

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 283 INTITULÉ «RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 1 051 168 \$ ET UN EMPRUNT DE 466 076 \$ POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS ET DE VOIRIE, POUR L'URBANISATION DU CHEMIN DUCHÉNIER (ENTRÉE EST DU VILLAGE)»**

#### **Bordereau des comptes à payer numéro R283-20090228**

No. 20090321

Après avoir pris connaissance du bordereau des comptes à payer numéro R283-20090228, il est proposé par monsieur Benoît Lavoie, appuyé par madame Florence Bélanger et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski accepte le compte à payer de ce dit bordereau comprenant une (1) facture et totalisant des dépenses pour un montant total de 480,46 \$ et en autorise le paiement.

### **DÉLÉGUÉS AUX ASSEMBLÉES DE LA CORPORATION «LE TERRITOIRE POPULAIRE CHÉNIER INC.»**

No. 20090322

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Bélanger, appuyé par madame Florence Bélanger et résolu à l'unanimité, que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski délègue monsieur Robert Duchesne, monsieur Benoît Lavoie et monsieur Raymond Thibault, pour assister à l'assemblée générale annuelle de la corporation Le Territoire populaire Chénier inc.

De ces trois délégués, c'est monsieur Robert Duchesne qui agira comme administrateur délégué au sein du conseil d'administration de cette corporation pour un mandat de deux (2) ans.

Une copie de l'avis de convocation de l'assemblée générale annuelle, qui doit être tenue vendredi le 27 mars 2009 à 19 heures 30 au sous-sol de l'Église de Saint-Valérien, est remise à chacun d'eux par le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Gilles Lepage.

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

### COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

#### Dépôt du procès-verbal de la rencontre tenue le 10 février 2009

Le directeur général, monsieur Gilles Lepage, dépose à la table du conseil municipal, une copie du procès-verbal de la dernière assemblée des membres du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 10 février 2009.

#### Nomination d'un nouveau membre (Poste vacant / Mandat se terminant le 30 avril 2010)

No. 20090323

**ATTENDU QU'**un poste de membre du comité consultatif d'urbanisme est vacant depuis le 30 avril 2008 ;

**ATTENDU QUE** les membres du comité consultatif d'urbanisme, en vertu de la résolution numéro 09-006 adoptée le 10 février 2009, recommandent que ce poste soit comblé par madame Véronique Harel ;

**POUR CES RAISONS**, il est proposé par monsieur Benoît Lavoie, appuyé par madame Florence Bélanger et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski nomme madame Véronique Harel à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme pour la période du 2 mars 2009 au 30 avril 2010 et ceci afin de combler le poste qui était demeuré vacant depuis le 30 avril 2008.

Ainsi, le comité consultatif d'urbanisme est donc composé des membres suivants :

<b>Nom</b>	<b>Poste</b>	<b>Fin de mandat</b>
<i>Olivier Noël</i>	<i>Président</i>	<i>30 avril 2009</i>
<i>Taylor Olsen</i>	<i>Vice-Président</i>	<i>30 avril 2010</i>
<i>Marc-Aurèle Bélanger</i>	<i>Membre</i>	<i>30 avril 2009</i>
<i>Réjean Soucy</i>	<i>Membre</i>	<i>30 avril 2010</i>
<i>Réal Bélanger</i>	<i>Membre</i>	<i>30 avril 2009</i>
<i>Dominique Brisson</i>	<i>Membre</i>	<i>30 avril 2010</i>
<i>Véronique Harel</i>	<i>Membre</i>	<i>30 avril 2010</i>

### DOSSIER(S) LOISIRS

#### Carnaval (27-28 février et 1<sup>er</sup> mars 2009)

Le conseiller, monsieur Benoît Lavoie, également membre du comité municipal des loisirs, fait un bref compte rendu des activités du carnaval organisé les 27, 28 février et 1<sup>er</sup> mars 2009.

Il indique que la température n'a pas été clémente de sorte que des activités ont été annulées et d'autres se sont tenues quand même mais avec moins de participation.

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

Les activités de souper et déjeuner ont bien fonctionné.

Enfin, pour ce qui est des finances du carnaval, il est trop tôt pour se prononcer, mais il semble qu'il y aura un profit.

### DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ DE FERME TRIBEL INC. (LOTS 29 & 30 RANG VII DU CANTON MACPÈS)

No. 20090324

**ATTENDU QUE** la *Ferme Tribel inc.* désire présenter une demande à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec visant à obtenir une autorisation pour pouvoir échanger un terrain avec *HRD Duchesne inc.* et ceci afin de reconstruire ses bâtiments agricoles détruits par un incendie le 5 janvier dernier, le tout afin de respecter les normes actuellement en vigueur ainsi que les marges de recul ;

**ATTENDU QUE** cette demande vise les parcelles suivantes de terrain :

- 1) *Ferme Tribel inc.* : Lot 30-P Rang VII Canton Macpès, superficie de 34 657 m.c. ;
- 2) *HRD Duchesne inc.* : Lot 29-P Rang VII Canton Macpès, superficie de 32 986 m.c. ;

**ATTENDU QUE** l'usage actuel de ces terrains est de nature agricole et demeurera agricole après l'échange ;

**ATTENDU QUE** pour cette demande :

- ( les parcelles de terrains visées sont utilisées à des fins agricoles et seront utilisées à des fins agricoles après l'échange ;
- ( les terrains visés sont situés dans la Zone numéro 22 du Plan de zonage numéro 1 de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski, cette dite Zone permettant le type d'usage recherché ;
- ( ce projet n'entraînerait aucun impact sur les activités agricoles existantes dans la zone visée ;
- ( ce projet n'entraînerait aucun impact sur l'environnement ainsi que sur les activités sociales pour la zone concernée ;

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

- ( il existe un règlement de contrôle intérimaire comportant des normes de distances séparatrices entre un élevage et une résidence voisine, mais que ce projet n'a pas d'impact sur les activités de ce type d'usage ;

**ATTENDU QUE** ce projet ne comporte aucun point négatif pour les activités agricoles et permettrait à la *Ferme Tribel inc.* de se relocaliser conformément aux dispositions de la réglementation environnementale et municipale ;

**POUR CES RAISONS**, il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Bélanger, appuyé par monsieur Raymond Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski approuve cette demande d'autorisation et recommande l'acceptation de celle-ci par la Commission de protection du territoire agricole du Québec, le tout en fonction des raisons invoquées précédemment ainsi que pour les fins recherchées.

Il est de plus résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski informe la Commission de protection du territoire agricole du Québec, suite à l'émission du rapport des orientations préliminaires pour le présent dossier, qu'elle renonce à son délai de trente (30) jours concernant l'émission d'observations écrites additionnelles de même que pour une demande de rencontre.

Enfin, il est également résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec de traiter la présente demande avec diligence afin de permettre à l'entreprise Ferme Tribel inc. de reprendre ses activités agricoles le plus rapidement possible.

### REMPLACEMENT TEMPORAIRE DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE

No. 20090325

**ATTENDU QUE** la secrétaire-trésorière adjointe, madame Louise Proulx, doit subir une intervention chirurgicale au cours des prochains mois et que la période de convalescence prévue est d'environ quatre (4) semaines ;

**ATTENDU QUE** la secrétaire-trésorière adjointe, madame Louise Proulx, à droit, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, à quatre (4) semaines de vacances annuelles ;

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

**ATTENDU QU'**il devient important et nécessaire de remplacer cette employée durant ses périodes d'absences ;

**POUR CES RAISONS**, il est proposé par monsieur Raymond Thibault, appuyé par madame Florence Bélanger et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski mandate le directeur général, monsieur Gilles Lepage, pour préparer et transmettre une offre d'emploi occasionnel pour le remplacement de la secrétaire-trésorière adjointe, lorsque requis, et ceci selon les conditions suivantes :

- ( Période de remplacement pouvant aller de quatre (4) à huit (8) semaines par années, avec possibilité de prolongation ;
- ( Semaine de travail de 35 heures ;
- ( Conditions d'emploi : Selon projet d'offre d'emploi soumis par le directeur général ;
- ( Rémunération : à discuter avec l'employeur ;

Il est de plus résolu à l'unanimité qu'un comité de sélection soit formé des personnes suivantes, et ceci pour analyser les demandes d'emploi pour ce poste et faire une recommandation au conseil municipal :

- ( Monsieur Gilles Lepage, directeur général ;
- ( Monsieur Patrick April, maire suppléant ;
- ( Monsieur Marc-Aurèle Bélanger, conseiller municipal.

### CONGRÈS 2009 DE L'ADMQ (6-7-8 MAI 2009 / GATINEAU / RÉGION DE L'OUTAOUAIS)

No. 20090326

**ATTENDU QUE** le directeur général, monsieur Gilles Lepage, s'adresse au conseil municipal pour se voir déléguer comme participant au congrès annuel 2009 de l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ) qui se tiendra les 6-7-8 mai 2009 à Gatineau et demande à la Municipalité de défrayer les frais inhérents à cette activité (*Inscription, déplacement, hébergement et repas*) dont les coûts estimatifs s'élèvent à ± 1 700 \$ ;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal considère qu'il s'agit d'une activité très dispendieuse d'autant plus que le temps du directeur général (3 jours) s'ajoute aux frais déjà identifiés au paragraphe précédent ;

**ATTENDU QU'**après discussion, le conseil municipal en vient à la conclusion qu'il s'agit d'une activité trop onéreuse pour le bénéfice anticipé mais se dit ne pas être fermé à une telle activité pour les années

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

à venir si ce genre d'activité se déroule dans une localité plus rapprochée et que les coûts soient moindres ;

**POUR CES RAISONS**, il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Bélanger, appuyé par monsieur Raymond Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski rejette cette demande pour les raisons invoquées précédemment.

### REPLACEMENT DE LA CONDUITE D'EAU (2 POUCES DE DIAMÈTRE) DE LA RUE DU PARC JUSQU'AU COMPLEXE MUNICIPAL (± 350 PIEDS)

No. 20090327

**ATTENDU QUE** la conduite d'amenée d'aqueduc au Complexe municipal est en acier galvanisé et date de plus de vingt-cinq (25) ans ;

**ATTENDU QUE** cette conduite fuit à de nombreux endroits dont les pertes sont estimées à environ ± 14 000 GUS par jour ;

**ATTENDU QU'**il s'agit d'une fuite très importante ayant des répercussions appréciables monétaires en ce qui concerne la production de l'eau potable ;

**ATTENDU QU'**il devient important de réparer cette conduite dans le meilleur délai ;

**POUR CES RAISONS**, il est proposé par madame Florence Bélanger, appuyé par monsieur Raymond Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski autorise la réparation de la conduite d'amenée d'aqueduc au Complexe municipal et ceci au coût estimé d'environ ± 2 778 \$.

Il est de plus résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski, autorise les réaménagements budgétaires suivants :

Numéro et description du poste budgétaire	Budget avant modification	Modification	Budget après modification
02-413-00-516 Location de machinerie / Réseau d'aqueduc	1 000 \$	3 000 \$	4 000 \$
02-413-00-642 Pièces et accessoires / Réseau d'aqueduc	2 086 \$	2 000 \$	4 086 \$
03-400-40-000 Surplus accumulés Aqueduc - Égout domestique	-9 097 \$	-5 000 \$	-14 097 \$
<b>TOTAL BALANCE :</b>	<b>-6 011 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>-6 011 \$</b>

## **MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI**

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 280 INTITULÉ «*RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS ET DE VOIRIE, POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE DE MAISONS MOBILES, ET UN EMPRUNT DE 957 500 \$ À CETTE FIN*»**

---

#### Bordereau des comptes à payer numéro R280-20090228

No. 20090328

Après avoir pris connaissance du bordereau des comptes à payer numéro R280-20090228, il est proposé par monsieur Raymond Thibault, appuyé par monsieur Benoît Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski accepte le compte à payer de ce dit bordereau comprenant une (1) facture et totalisant des dépenses pour un montant total de 518,17 \$ et en autorise le paiement.

#### QUESTIONS ET SUGGESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

Il n'y a aucune question ni suggestion de l'assemblée.

#### LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

No. 20090329

Il est proposé par madame Florence Bélanger, appuyé par monsieur Raymond Thibault et résolu à l'unanimité, de faire la levée de l'assemblée.

Et la séance est levée Sine Die vers 21 heures 18.